

ADRESSES & MOTIONS DU 26^{ème} CONGRES

ADRESSE DU 26^{ème} CONGRES DE LA CGT-INRA A TOUS LES PERSONNELS DE L'INRA

La Ministre Mme Fioraso s'obstine à vouloir présenter son projet de Loi sur l'Enseignement et la Recherche alors que ce projet n'a recueilli aucun avis positif de la part des instances nationales des organismes et universités. Le Conseil Supérieur de l'Education s'est prononcé majoritairement contre, le CNESER n'a émis aucun avis (20 Pour, 20 Contre), et le CNESERAAV vient tout juste de se prononcer majoritairement contre.

Loin de représenter la rupture qu'attendaient les personnels avec la politique du gouvernement précédent, ce projet maintient de fait la LRU, le Pacte Recherche et les structures et mesures qui en sont issues. Il pérennise l'ANR, les FCS, les IDEX, tout comme il ne remet pas en cause les compétences élargies des universités, ni le Crédit d'Impôt Recherche. L'AERES est remplacée par une structure de forme et mission quasi-équivalentes. Pire, ce texte introduit des dispositions à même d'aggraver la situation comme la mise en place d'une trentaine d'énormes regroupements territoriaux dénommés « communautés scientifiques », pouvant associer universités fusionnées et organismes de recherche sous une gouvernance commune, et cadrées autour de contrats locaux de sites en lien avec les régions. En anticipation de l'acte III de la décentralisation qui prévoit d'accorder la compétence aux régions pour l'enseignement supérieur et la recherche, ceci ne peut aboutir qu'à remettre en cause le caractère national de nos organismes de recherche, posant aussi à terme la question des statuts nationaux des personnels.

Alors que des gels et 'surgels' de crédits viennent d'être annoncés, ce projet exclut aussi tout moyen supplémentaire, alors qu'une augmentation des moyens et des emplois de titulaires est indispensable pour permettre à l'ESR de remplir ses missions et de résorber la précarité par un plan d'intégration de tous les non-titulaires sur fonctions pérennes.

Le 26^{ème} Congrès de la CGT-INRA, réuni à Angers le 7 Mars 2013, reprend donc à son compte la déclaration intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, adoptée par les syndicats CGT (CGT-INRA, SNTRS-CGT, FERCSup- CGT), FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP), Solidaires (Sud Recherche EPST, Sud Education, Solidaires Etudiant-e-s), SNEPREES- FO, auxquels se sont associées les associations « Sauvons la Recherche » et « Sauvons l'Université», qui exige :

- **L'abandon de l'actuel projet de loi**, ainsi que l'ouverture d'une véritable négociation pour une loi d'orientation et de programmation à la hauteur des besoins ;
- **L'abrogation des lois Pacte Recherche et LRU ;**
- **L'augmentation substantielle des moyens d'Etat** (dotations, plan pluri-annuel de créations d'emplois) pour permettre **la titularisation des précaires** occupant des emplois pérennes (avec l'arrêt des non renouvellements des contrats de CDD), pour revenir sur les gels d'emploi, pour répondre aux besoins des formations et améliorer l'encadrement, pour augmenter les soutiens de base des laboratoires au lieu des financements sur projets (ANR, IDEX, ...) ;
- La gestion nationale des personnels de toutes catégories, l'abandon des RCE dans les universités.

→Le congrès de la CGT-INRA appelle tous les personnels, titulaires et non-titulaires, à contresigner ce texte intersyndical ;
→Il appelle les personnels à se réunir en Assemblées générales dans tous les centres INRA pour exiger l'abandon du projet ;
→Il se prononce pour un appel à la grève et à la manifestation des personnels de l'ESR lors du passage au conseil des ministres.

CREATION D'UNE CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE

Le 26^{ème} Congrès du syndicat CGT-INRA mandate la Commission Exécutive pour créer une Caisse Nationale de Solidarité de notre syndicat.

Cette caisse sera alimentée, au fil du temps, par les dons de nos adhérents.

MANAGEMENT A L'INRA

Le congrès de la CGT-INRA condamne l'utilisation de techniques managériales issues du privé à l'instigation de la Direction Générale.

C'est le cas notamment avec la multiplication des audits (SDAR, gestionnaires d'unités, services informatiques, liste non limitative) et le recours à des cabinets privés (KPMG, Deloitte, et autres Ernst & Young...) avec lesquels la direction de l'INRA recherche une profonde complicité comme récemment avec le cabinet Deloitte lui-même, cabinet pour lequel l'INRA sert même aujourd'hui de carte de visite.

Ainsi la DSI a multiplié les audits sur l'informatique sans que ces choix soient transparents pour les agents de l'INRA et notamment pour ceux qui sont concernés par les évolutions qui en résultent à commencer par l'externalisation coûteuse de certains services sans aucune transparence sur les coûts correspondants et surtout sans analyse de la capacité d'assurer ces missions en interne.

Ce recours systématisé aux cabinets d'audits privés est un gouffre financier aux dépens des deniers publics. Il conduit à détruire des savoir-faire publics qui ont fait la force de notre Institut. Ces entreprises privées facturent conséquemment leurs services.

Le congrès de la CGT-INRA invite instamment les sections à dénoncer, critiquer ces techniques et procédures et à aider les personnels concernés à les rejeter. Celles-ci, sous des formes

pernicieuses, embrigadent et piègent les personnels plus particulièrement ceux chargés des lourdes tâches de gestion (des personnels, des unités, des centres, etc.), dans des procédures qui dans des logiques de rentabilité du travail propres au secteur privé, pressurisent les agents au mépris de leur santé au travail. Elles propagent des notions (« offres de services internes », concurrence, rapport coût du poste/performances, etc.) étrangères au service public et contraires à la nécessité du travail collectif pour la production de connaissances.

Le congrès de la CGT-INRA alerte tous ses militants et sympathisants sur l'avènement d'une fonction ressources humaines à l'INRA basée sur les mêmes principes. Dans ce cas, ce sont des consultants de chez Deloitte qui s'apprêtent à détricoter l'organisation de nos UR, nos UE, nos SDAR, pour nous mettre dans des logiques de productivité du travail, où le seul objectif clair est la soi-disant « optimisation de la rentabilité » de l'euro investi au mépris de la qualité des travaux scientifiques réalisés qui font la renommée et la raison d'être d'une institution de recherche comme l'INRA.

Le congrès de la CGT-INRA réaffirme que la valeur de la production d'un Institut de Recherche Agronomique ne saurait se mesurer à l'aune de l'efficacité de l'euro investi, mais est bien fonction de la qualité des travaux réalisés, eux-mêmes largement conditionnés par la qualité des conditions de travail nécessaires à la production de connaissance.

JUSTICE EN PALESTINE

Les violations du droit international par les autorités israéliennes, notamment le blocus de Gaza et la poursuite délibérée de la colonisation en Cisjordanie, ne connaissent pas de répit, sans oublier les conditions d'incarcération des prisonniers politiques.

La CGT-INRA considère que le respect des droits du peuple palestinien, tous ses droits, y compris le droit au retour des réfugiés, et la réparation des torts causés à ce peuple, sont des conditions indispensables pour une solution réellement pacifique et durable au Proche Orient.

Elle fait siennes les conclusions des quatre premières sessions du tribunal Russell pour la Palestine dénonçant d'une part les manquements de l'UE, la responsabilité des entreprises intervenant dans les territoires occupés et d'autre part, qualifiant les pratiques de l'Etat israélien à l'encontre de la population palestinienne, aussi bien sur le territoire israélien que dans les territoires palestiniens occupés, de violation de « l'interdiction internationale de l'apartheid ».

L'amplification des opérations de colonisation est un obstacle à la paix. La CGT-INRA rappelle son attachement à une paix juste et durable entre

Palestiniens et Israéliens à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La CGT-INRA conteste l'attribution par l'UEFA à Israël de la phase finale de la coupe d'Europe de football des jeunes de moins de 21 ans.

La CGT-INRA confirme son engagement dans la campagne BDS (Boycott, Désinvestissements, Sanctions) pour imposer notamment des sanctions contre Israël en tant que puissance occupante tant qu'il refuse d'appliquer le droit international, les résolutions des Nations Unies et l'avis de la Cour internationale de Justice concernant le mur d'annexion en Cisjordanie, la colonisation constante de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, et le blocus de Gaza.

La France doit agir pour que l'UE suspende l'accord d'association UE / Israël. La CGT-INRA demande que cessent les poursuites judiciaires qui frappent les militant-e-s du boycott.

Concernant la campagne "La Palestine à l'ONU", la CGT-INRA se félicite de l'admission de la Palestine comme Etat Observateur de l'ONU en novembre 2012. Elle approuve le vote français en ce sens et considère que la France doit en tirer toutes les conséquences. Elle considère ce fait comme une étape dans la nécessaire reconnaissance d'un Etat palestinien souverain. La France doit reconnaître explicitement l'Etat de Palestine sur les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et voter, au conseil de sécurité, pour l'admission de la Palestine à l'ONU comme Etat de plein droit.

ADAS

Le congrès CGT-INRA réuni du 5 au 8 mars 2013 à Angers a tiré le bilan de l'investissement de la CGT-INRA via ses camarades élus au CA national de cette association.

Considérant que les valeurs défendues par la majorité du CA national de l'ADAS n'ont plus rien de sociales mais sont contradictoires avec les valeurs qui ont présidé à sa création - seuls les élus CGT-INRA ont voté contre le licenciement des trois salariés de Pech-Rouge, Considérant que le mode de scrutin ne permet pas aux élus CGT-INRA d'empêcher cette dérive,

Décide que pendant le prochain mandat et jusqu'à son prochain congrès, la CGT-INRA ne présentera

pas de liste aux élections nationales au CA national de l'ADAS dans le collège syndical,

Demande à ses élus actuels au CA national de l'ADAS de démissionner,

Demande à la CE qui sera élue par le congrès de rédiger, avec les camarades concernés un message d'explication aux agents de l'INRA,

Propose de réexaminer la question au prochain congrès.

Le congrès exprime son soutien aux salariés ADAS du CVF Pech-Rouge licenciés.

CAMPAGNE NATIONALE

CONTRE LA PRIME D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE (PES)

Nous considérons que le maintien du dispositif de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) est inadmissible. La PES (i) met en concurrence les chercheurs, (ii) nie le caractère collectif des activités de recherche et de développement et (iii) génère des tensions au coeur des équipes et des unités. Le ministère et la direction générale de l'INRA sont les seuls responsables des dégâts qu'elles génèrent. Certains EPST comme l'IRSTEA ont fait d'autres choix démontrant qu'une autre voie était possible.

Deux ans de PES cela suffit, il est urgent d'obtenir (i) du Ministère la suppression de la PES et (ii) de la direction générale de l'INRA qu'elle refuse dorénavant de l'appliquer. Le 26^{ème} Congrès du syndicat CGT-INRA propose d'organiser sans tarder, une campagne nationale :

a) de sensibilisation sur les effets pervers de la Prime d'Excellence Scientifique ;

b) de mobilisation de toutes les catégories de personnel, fonctionnaires et nonfonctionnaires, contre la Prime d'Excellence Scientifique autour d'un appel commun demandant l'abrogation de la PES et la redistribution des fonds correspondants vers, entre autres, la revalorisation des points de sujétion. La PES menace l'ensemble des collectifs de travail, son abrogation est donc l'affaire de tous.

c) qui rende publiques les raisons pour lesquelles, certains chercheurs et chercheuses ne se portent pas candidat-e-s.

Souhaitant que ce mouvement soit conduit dans l'unité des syndicats CGT au sein de la FERC, dans les établissements où la PES est octroyée, nous contactons l'ensemble des syndicats concernés localement et nationalement pour mener une campagne commune.

GOODYEAR

Le congrès CGT-INRA réuni ce jour à Angers vient d'apprendre qu'après les salariés de Mittal, ceux de Goodyear qui manifestaient devant le Comité Central d'Entreprise ont été victimes d'une dure répression policière.

Le congrès CGT-INRA demande au gouvernement d'écouter les salariés en lutte pour défendre leur emploi plutôt que de leur envoyer des policiers.

La CGT-INRA condamne fermement cet acte et exprime toute sa solidarité à l'ensemble des travailleurs en lutte pour la défense de leur emploi (les Mittal, les PSA, les Renault, les SANOFI, les FRALIB...)

UGFF – FERC

Après l'intervention des représentants de l'UGFF, de la FERC et de la FERCsup, le congrès de la CGT-INRA considère que l'existence de l'UGFF dans son cadre actuel n'est pas assurée.

De la même manière, le congrès de la CGT-INRA réaffirme la nécessité de l'existence de l'UGFF comme outil indispensable pour assurer la défense des fonctionnaires de l'Etat et pour préserver le statut général de la fonction publique issu de la Libération et du Conseil National de la Résistance.

De la même manière le congrès de la CGT-INRA réaffirme la nécessité de maintenir la FERC. La fédération doit rester l'interlocuteur unique face aux ministères La fédération doit rester le lieu d'échange privilégié entre toutes ses composantes syndicales.

Le congrès de la CGT-INRA mandate ses représentants dans les congrès de l'UGFF et de la FERC pour défendre cette résolution.

PREVENTION – ENVELOPPE BUDGETAIRE

Par lettre en date du 8 février 2013, le Directeur Général Délégué de l'INRA a annoncé aux Présidents de Centre et au Directeurs des Services d'Appui des centres INRA l'attribution d'allocations budgétaires spécifiques destinées à assurer le fonctionnement de la prévention des centres pour l'exercice 2013. Cette lettre n'a pas été encore diffusée aux membres des C(C)HSCT. La note de déploiement qui y est adjointe précise que cette enveloppe complémentaire est « une enveloppe facilitatrice pour exercer la responsabilité conférée par la délégation de pouvoir ». Cette note précise également que ce seront les Délégués Prévention de Centre (DPC), assistés par la Mission Centrale Prévention (MCP) qui assureront le conseil auprès des Présidents de Centre (PC) pour l'utilisation de ces enveloppes.

Le fait que ces enveloppes puissent être utilisées pour assurer le fonctionnement des C(C)HSCT, un soutien aux actions de formation ou l'acquisition de matériel(s) spécifique(s), rentre donc dans les attributions mêmes des représentants du personnel, telles que décrites dans les règles de fonctionnement des C(C)HSCT dans leur nouvelle configuration découlant du Décret du 28 juin 2011.

En conséquence, la CGT-INRA demande explicitement que la ventilation d'affectation de ces enveloppes budgétaires spécifiques par centre soient débattues en C(C)HSCT et ne soient pas laissées à la seule discrétion d'appréciation des Délégués Prévention de Centre (DPC) et des Présidents de Centre (PC), ce qui est contraire à l'esprit du Décret du 28 juin 2011.

ADRESSE DU CONGRES CGT-INRA

A NOS CAMARADES, SECRETAIRES DE C(C)HSCT

De nombreux collègues secrétaires de C(C)HSCT doivent bientôt rédiger dans le cadre de leurs entretiens annuels d'activité leur fiche d'activité. Dans l'article 12 du Règlement Intérieur du CCHSCT relatif à l'exercice de la fonction de secrétaire de cette instance et dans les Règlements Intérieurs des CHSCT qui en découlent, il est précisé que «*les fonctions exercées par l'agent (élu secrétaire) sont précisées dans sa fiche d'activité, puis suivies par le Président du CCHSCT (ou CHSCT)*».

Le 26^{ème} Congrès de la CGT-INRA réuni à Angers insiste sur le fait que **la désignation du secrétaire**

de C(C)HSCT s'effectue lors d'une réunion à huis clos des représentants du personnel en absence du président du C(C)HSCT. L'élection proprement dite est effectuée à main levée selon la majorité des membres représentants du personnel présents ayant voix délibérative (Article 11 des Règlements Intérieurs des C(C)HSCT).

Les secrétaires de C(C)HSCT doivent donc ne rendre compte de leur activité qu'envers leurs mandants, à savoir les représentants du personnel en C(C)HSCT.

En conséquence, le 26^{ème} Congrès de la CGT-INRA encourage tous les camarades secrétaires de C(C)HSCT à ne faire figurer dans leur fiche d'activité que leur pourcentage de décharge d'activité effective en tant que secrétaire de C(C)HSCT sans détailler les activités réalisées dans ce cadre, afin de ne pas prêter prise à des

classements de valeur par les Présidents de Centre, qui rappelons le, ne sont pas légitimes dans la nomination effective de ces secrétaires.

Nous incitons tous nos camarades secrétaires de C(C)HSCT à utiliser cet argumentaire dans la rédaction de leur fiche d'activité.